

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 42

N° 327 (Rect)

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2016

ÉGALITÉ RÉELLE OUTRE-MER - (N° 4064)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 327 (Rect)

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 42

Supprimer les alinéas 2 et 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement accepte cet article et propose en conséquence de lever le gage qu'il comporte.